

À Monsieur NAU du journal « LE MONDE » rubrique santé à propos de son éloge des opérateurs de téléphonie mobile.

Ce que je me propose de faire dans les lignes qui suivent est un commentaire-du-compte-rendu-que-Jean-Yves-NAU-a-fait-du rapport-que-Messieurs-LORAIN-et-RAOUL-Sénateurs-guidés-par-Bernard VEYRET-ont-rédigé-à-la-lecture-des-études-faites-par-des-scientifiques-authentifiés-concernant-ce-qu'ils-ont-lu-à-propos-des-éventuels-problèmes-de-santé-posés-par-les-antennes-de-téléphonie-mobile... OUF !

Terrible entreprise ! Pourquoi n'allez-vous pas sur place voir les victimes ? Moi qui ose prendre la parole, je suis sur place, cerné par des antennes, ça en devient comique. Permettez au misérable histrion inoffensif, que je suis, de vous conter sa singulière mésaventure, pourtant véridique en chaque détail. Je vivais tranquille dans mon refuge, un vieux presbytère jadis en ruine, que j'ai depuis 26 ans réinvesti et restitué à sa beauté. Un lieu que j'aime pour le calme ancien qui y règne, une maison-poussin lovée tout contre marnan poule, une église romane. Un jour de juillet 2002, le terrorisme technologique invisible m'a frappé. Une antenne GSM omnidirectionnelle a poussé sur l'église à 5 mètres de mon lit.

Comme je m'intéresse personnellement à ma santé, je me suis renseigné et je suis tombé sur le « Manuel de sécurité pour travaux sur et à proximité d'une infrastructure GSM version janvier 2002 ». Pour ce type d'antenne, le gabarit de sécurité est le suivant : Pas plus de soixante secondes d'exposition dans un périmètre d'1 mètre pour les travailleurs, pas d'exposition à moins de 4m50 pour le public. « Vous êtes à 5 mètres, vous avez 50 cm, de bonus, vous êtes vraiment égoïste et nombriliste de vous agiter » me suis-je entendu dire. J'ai donc de la marge à condition, je suppose, que je ne reste pas dans mon lit plus de soixante secondes, ou que je dorme tête-bêche (peut-être les pieds sont-ils moins sensibles au cancer du cerveau que la tête elle-même ?) Je suis tombé sur le manifeste d'Alcala et sur l'appel de Fribourg. Des médecins pratiquants lancent un signal d'alarme : Antenne-relais = danger (9 octobre 2002). Les dangers s'appellent Parkinson, Alzheimer, lymphome, cancer du cerveau...

En attendant qu'il y ait assez de cas de pathologies lourdes pour établir des statistiques convaincantes pour les commentateurs-de-rapports-sur-le-compte-rendu-des-experts-non-domestiqués, je ne sais que faire avec l'antenne plantée derrière mon dos. Certes, je ne vais pas me laisser mourir pour vous prouver qu'elle tue, je n'ai pas encore assez d'humour. Et je n'ai qu'une demi-confiance en Bernard VEYRET cité plus, ^{nauf} auteur de la phrase « quand un risque n'est pas prouvé, il n'existe pas », (les microbes ont tué des millions de gens avant qu'on prouve leur existence).

Le Ministre de la Santé donne des informations contradictoires, la Direction Générale de la Santé aussi, le porteur général des parapluies de tout le monde, le professeur Zmirou ne sait plus où s'abriter lui-même. Moi je suis déchiré par tout ça : Voilà ce qu'il y a sur place : Des gens qui habitent au voisinage des antennes et qui vivent une double insécurité : Celle des informations officielles confuses et celle des champs électromagnétiques et de leurs effets non thermiques médiatiquement et massivement niés.

En outre, moi je trouve que je m'expose beaucoup en prenant la parole ici. La sagesse me suggérerait plutôt de déménager mon lit ailleurs... Disons au moins à 300 mètres de là... C'est la distance préconisée au Pays de Galles ou à 500 mètres, c'est ce qu'on impose en Australie. Après tout puisqu'il s'avère que les portables sont dangereux, personne n'est obligé d'en coller un sur son oreille. De la même façon, si des antennes poussent à côté de chez toi, tu n'as qu'à déménager ! Mais faut choisir un endroit sans antenne... Les Hautes Instances de la Santé ont empêché le nuage de Tchernobyl de franchir la frontière française. Peut-être réussiront-elles à neutraliser la voracité des antennes-relais ou, du moins, à rendre la vie aux 3 enfants de St Cyr l'Ecole. Et puis mon Ministre n'a-t'il pas proclamé que si les risques liés aux antennes-relais ne sont pas couverts par les assurances des assurances « c'est parce que les risques n'existent pas ». Pour ma voiture c'est l'inverse, au bout de 3 accidents l'assurance me vire car le risque existe trop. Bizarre !

En fuyant Roussillon en octobre, j'ai atterri sans l'avoir prémédité, je le jure, dans un autre village où une grappe d'antennes, pas de chance, avait fleuri sur le château d'eau au milieu de la cour de l'école primaire. Les parents n'ont plus qu'à demander une dérogation pour changer les enfants d'école. Quant à moi cette fois mon nouveau lit est à 200 mètres du bouquet d'antenne. C'est le luxe. Mais quand je vais jouer au théâtre à Paris le soir, je suis à 50 mètres d'un autre bouquet d'antennes, rue des Mathurins. Heureusement j'incarne, sur scène, le rôle d'un type dérangé de la tête. Si je développe la maladie des ondes électromagnétiques, ça va jouer en faveur de mon rôle. Du reste si vous trouvez que cette lettre fantaisiste est un symptôme de dérangement, n'hésitez pas à me prévenir.

Cher Monsieur NAU, J'aimerais tellement être aussi catégorique que vous dans votre-refus-partagé-avec-les-Sénateurs-RAOUL-et-LORAIN-du-principe-de-précaution-systématique-en-attendant-les-résultats-des-prochains-rapports-des-scientifiques-conventionnés-prévus-pour-2003-2004. Je serais soulagé et je pourrais me consacrer à la poésie plutôt que de perdre mon temps à faire signer des pétitions vouées au vent, ou à me battre contre les moulins à ondes. Quel pauvre don Quichotte démodé je fais ; Vous n'avez même pas répondu à ma lettre du 08 Novembre dernier. Peut-être êtes-vous en train d'étudier sur place.

Si l'antenne est dangereuse pour moi, qu'en est-il des enfants du catéchisme, à 1 mètre de l'engin ? La désinvolture de SFR qui se présente à la mairie comme Service Public me donne l'idée d'un recours juridique. Dans deux ans, le Tribunal Administratif de Marseille décidera. Inconscient que je suis de douter de la loyauté d'une entreprise richissime qui de surcroît produit 9 films sur 10 en France. SFR et Canal* cinéma têtent à la même mamelle. En demandant l'enlèvement de cette antenne ne suis-je pas en train de scier la branche sur laquelle je vis ? Je suis dans une impasse ! Que faire ? Chassé de chez moi, menacé dans mon corps et dans l'exercice de mon métier... j'ai l'habitude ! Mais je ne peux pas en plus devenir complice de l'agression contre les enfants en me taisant.

Reste plus qu'à me tourner vers Dieu ! Ça c'est pas bête, Dieu doit être au courant de l'affaire puisque le prêtre Auguste Rascle a protesté contre l'antenne et l'Archevêché qui l'a soutenu n'a pas dû manquer de s'en ouvrir plus Haut. C'est vrai que le catéchisme n'a désormais plus lieu sur le « site », et que les baptisés de septembre ont fui les fonts baptismaux de l'église St Michel. C'est l'antenne fixée juste au-dessus qui a la priorité désormais. L'argent d'abord.

Pourquoi ne pas avoir consulté le prêtre ou ne pas l'avoir prévenu que l'exercice de son culte et la pratique de sa religion étaient désormais périmés dans le catéchisme et dans l'église. État de fait. Les églises sont un lieu particulièrement prisé par les poseurs d'antenne-relais. Dans un village, c'est central, comme situation et ça économise un poteau de 25 mètres. Si j'avais le bonheur d'habiter en Alsace où sont implantées la plupart des antennes-sur-église, je m'adresserais non pas à Dieu mais à ses saints, par exemple au chef de l'église Alsacienne, à savoir Jacques CHIRAC. (C'est vrai que depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, le chef de l'état français n'est plus le chef de toute l'Eglise de France. Toutefois il a conservé l'Alsace).

En icelle circonstance Monseigneur Jacques CHIRAC, primat d'Alsace, pourrait peut-être intervenir auprès de son homologue de l'Eglise de France pour qu'on libère l'église de Roussillon de sa prothèse commerciale illégitime en faisant valoir que c'est un lieu de culte, un point c'est tout et que ça ne se discute ~~même~~ pas. Il aurait même la loi du 2 Janvier 1907 art.5 de son côté. Puisque j'ai cité le Président Jacques Chirac, je vais lui envoyer une copie de la présente par courtoisie. Il est le Président de chaque français quelle que soit sa confession : Celui qui croit en l'Argent comme Dieu unique mais aussi celui qui croit dans le Silence et le caractère sacré de cette petite église romane.

Si après votre visite des différents sites touchés par cette maladie que vous contestez, il s'avère qu'il n'y a pas de quoi s'alarmer plus qu'avec notre bonne vieille tour Eiffel, je vous invite à dormir à l'abri de l'antenne de Roussillon. Je dois cependant être honnête avec vous : la tour Eiffel envoie 0,3V/m et mon antenne a droit jusqu'à 58 V/m. Et puis la tour Eiffel envoie des champs continus tandis que mon antenne envoie des basses fréquences multi-pulsées véhiculées par une danse alternative de 900 millions d'allers-retours par seconde. Mettez un bonnet de nuit, à tout hasard, ce sera mon conseil.

Je dois aussi vous prévenir : la confiance dont vous avez fait preuve dans votre article n'est pas partagée par mon assureur AXA. Non seulement il ne veut pas couvrir le risque dû au contact de l'engin, mais ne veut pas non plus assurer mon patrimoine immobilier dont la valeur pourrait s'effondrer.

Monsieur NAU, je vous conjure d'apporter des arguments très bétonnés contre le principe de précaution. Je ne demande qu'à vous croire. Vous êtes médecin, je me suis laissé dire.

Paris le 13 décembre 2002

Rufus.